

	CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2025-18	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

Le 30/09/2025 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 22/09/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent excusé :

Secrétaire de séance : DROMARD Jean-Marie

03 – PARTICIPATION FINANCIERE AU RPI - COMMUNE D'ECHALLON

Achats de matériel d'investissement pour la cantine scolaire et le matériel informatique de l'école

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Echallon, en date du 17 mars 2025, a fait part des investissements prévus pour le RPI Belleydoux-Echallon concernant le changement du four de la cantine scolaire et du matériel informatique de l'école.

Cette participation financière est calculée en fonction du nombre d'enfants de la commune (16/79) inscrits au RPI, sur le montant hors taxes de ces achats.

Le montant total hors taxe des investissements s'élève à 10 575,12 € (4 420,96 € pour le lave-vaisselle + 6 154,16 € pour le matériel informatique).

La participation pour la commune de Belleydoux s'élève à 2 141,80 € (10 575,12 € x 16/79).

Après discussion en conseil municipal, la commune accepte de participer financièrement à ces achats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser la somme de 2 141,80 € à la commune d'Echallon
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires au chapitre 204 « subventions d'équipement versées » à l'article 2041411 « communes membres du GFP »

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- ☒ Télétransmis le 02/10/2025
- ☒ Affichée le 02/10/2025
- ☒ Certifiée exécutoire le 02/10/2025

Le Maire

Pascal COURTOIS

Acte à classer**DEL2025-18****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**> **AR reçu** <**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-02T16-04-29.01 (MI264253419)**Identifiant unique de l'acte :** 001-210100350-20250930-DEL2025-18-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** PARTICIPATION FINANCIERE AU RPI-COMMUNE ECHALLON -
achats de matériel d'investissement pour la cantine
scolaire et le matériel informatique de l'école**Date de décision :** 30/09/2025**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.10. Divers**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [DEL 2025-18-Participation financière
commune ECHALLON-RPI.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/10/25 à 16:04

Par **COURTOIS Pascal****Transmis**

Date 02/10/25 à 16:04

Par **COURTOIS Pascal****Accusé de réception**

Date 02/10/25 à 16:08

